RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00645
Numéro SIREN : 339 110 611
Nom ou dénomination : ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010803

680903

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010803**
n° de gestion : **1986B00645**
n° SIREN : **339 110 611 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 10/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES - Société par actions simplifiée
243 avenue de Bruxelles ZI LES PLAYES JEAN MONNET QTIER LA FARLEDE 83500 la Seyne-sur-mer -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (Var)

680903

N° 2050-SD2019

10803

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La SEYNE SUR MER — Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 33911061100086 — Néant *

Exercice N clos le, 31122018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	159 319	AG 159 319	
		Fonds commercial (1)	AH	192 848	AI	192 848
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	44 964	AO 12 950	32 014
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	504 252	AS 484 574	19 677
		Autres immobilisations corporelles	AT	235 419	AU 233 356	2 062
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	53 470	BI	53 470
		TOTAL (II)	BJ	1 190 272	BK 890 199	300 072
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	170 545	BM	170 545
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	492 927	BW	492 927
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 550 851	BY 108 657	6 442 195
		Autres créances (3)	BZ	611 056	CA	611 056
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	55 360	CE	55 360
		Disponibilités	CF	593 412	CG	593 412
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	68 427	CI	68 427
		TOTAL (III)	CJ	8 542 578	CK 108 657	8 433 921
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 732 850	IA 998 856	8 733 994

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD2019

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	368 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	36 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 092 053
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	289 665
	Subventions d'investissement	DJ	11 017
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 797 536
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	196 590
	Provisions pour charges	DQ	463 723
	TOTAL (III)	DR	660 313
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 274 366
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 705 107
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	277 349
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	19 324
	TOTAL (IV)	EC	5 276 146
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 733 994

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 276 146
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD2019

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	15 612 105	FH	FI	15 612 105
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 612 105	FK	FL	15 612 105
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	7 656
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	550 087
	Autres produits (1) (11)				FQ	582
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	16 170 429
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	607 123
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(26 446)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	9 276 285
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	302 412
	Salaires et traitements*				FY	3 969 911
	Charges sociales (10)				FZ	1 638 683
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	27 633
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	74 974
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	26 220
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	15 896 796
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	273 634
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 007
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 007
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 578
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 578
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(571)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	273 062

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise E.R.G SAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	81 328
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 765
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	63 700
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 793
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	82 790
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	86 200
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	168 990
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(18 197)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(34 800)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	16 322 229
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	16 032 564
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	289 665

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	73 828
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	2 057
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	316 700
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES	2 384	
SINISTRES	7 260	
PENALITES CLIENTS	68 578	
REGULARISATIONS FOURNISSEURS ET CLIENTS	4 568	81 328
QUOTE-PART DE SUBVENTIONS VIREES AU COMPTE DE RESULTAT		5 765

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS FOURNISSEURS ET CLIENTS	2 057	73 828

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	352 167	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	44 964	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	504 252	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	65 173	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	166 664	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	3 582	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	784 634	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	63 237	1U		1V	2 491	
	TOTAL IV	LQ	63 237	LR		LS	2 491	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 200 038	ØH		ØJ	2 491	

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	352 167	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	44 964	LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	504 252	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	65 173	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	166 664	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 582	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG		NH	784 634	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	12 258	2F	53 470	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	12 258	NK	53 470	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	12 258	ØL	1 190 272	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 31 12 2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: E.R.G SAS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD2019

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	157 244	PF	2 075	PG		PH	159 319
Terrains		PI	12 950	PJ		PK		PL	12 950
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	460 062	QA	24 512	QB		QC	484 574
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	64 847	QE	326	QF		QG	65 173
	Matériel de transport	QH	166 664	QI		QJ		QK	166 664
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	800	QM	719	QN		QO	1 520
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	705 323	QV	25 558	QW		QX	730 880
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	862 566	ØP	27 633	ØQ		ØR	890 199

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD2019

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise E.R.G SAS — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	162 990	4B	86 200	4C	52 600	4D 196 590
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	594 854	4Y		4Z	131 131	5A 463 723
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	757 844	TV	86 200	TW	183 731	TX 660 313
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	135 938	6U	74 974	6V	102 255	6W 108 657
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	135 938	TY	74 974	TZ	102 255	UA 108 657
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	893 781	UB	161 174	UC	285 986	UD 768 969
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	74 974	UF	233 386	
	- financières			UG		UH		
	- exceptionnelles			UJ	86 200	UK	52 600	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	53 470	UV		UW	53 470
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	105 563		105 563		
	Autres créances clients	UX	6 489 071		6 489 071		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	985		985		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	283 624		283 624		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	253 444		253 444		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	67 469		67 469		
	Charges constatées d'avance	VS	68 427		68 427		
	TOTAUX	VT	7 322 053	VU	7 268 583	VV	53 470
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 274 366	2 274 366		
Personnel et comptes rattachés		8C	620 510	620 510		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	554 236	554 236		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	97 058	97 058		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 253 919	1 253 919		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	179 384	179 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	277 349	277 349		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	19 324	19 324		
TOTAUX		VY	5 276 146	VZ 5 276 146		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 289 665

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	25 356	XE	34 793
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	9 437		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	17 866	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	20 250
Amendes et pénalités	WJ	2 384	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	- imposées aux taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	58 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	402 708

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU	255 894

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	- imposées au taux de 0 %	WH	
	- imposées au taux de 19 %	WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A	XA	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Abattement sur le bénéfice et déductions *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	385
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	171 591
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	427 870

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
déficit (II moins I)			XJ 25 162
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 25 162

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise E.R.G SAS

Réintégrations diverses	Montant
SUBVENTION MECENAT	58 000

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise E.R.G SAS

Déductions diverses	Montant
CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI	136 791
CREDIT IMPÔT MECENAT	34 800

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2019

Désignation de l'entreprise E.R.G SAS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	25 162
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	25 162

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	452 115

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	17 866	9L	17 140
INDEMNITES DEPART RETRAITE	9M		9N	131 131
PARTICIPATION	9P		9R	107 623
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	17 866	YO	255 894
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

© Sage

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018	et clos le 31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
E.R.G. S.A.S. 243 Avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER	243 Avenue de Bruxelles 83500 LA SEYNE SUR MER
SIRET 33911061100086	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Etudes et recherches géotechniques — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
			25 162

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐						
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 15052019 Lieu : LA SEYNE-SUR-MER Qualité : Président Nom du signataire : Mr GORI Sébastien

© Sage

Etudes et Recherches Geotechniques

ERG

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY

Etudes et Recherches Geotechniques
ERG
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ERG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ERG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

EY

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 27 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Xavier Senent

Bilan Actif

E.R.G SAS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	159 319	159 319		2 075
Fonds commercial	192 848		192 848	192 848
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**352 167**	**159 319**	**192 848**	**194 924**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 964	12 950	32 014	32 014
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	504 252	484 574	19 677	44 189
Autres immobilisations corporelles	235 419	233 356	2 062	3 108
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**784 634**	**730 880**	**53 754**	**79 312**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 470		53 470	63 237
TOTAL immobilisations financières :	**53 470**		**53 470**	**63 237**
ACTIF IMMOBILISÉ	**1 190 272**	**890 199**	**300 072**	**337 472**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	170 545		170 545	144 099
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**170 545**		**170 545**	**144 099**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	492 927		492 927	453 541
Créances clients et comptes rattachés	6 550 851	108 657	6 442 195	6 813 524
Autres créances	611 056		611 056	1 474 005
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**7 654 834**	**108 657**	**7 546 178**	**8 741 070**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	55 360		55 360	55 360
Disponibilités	593 412		593 412	427 469
Charges constatées d'avance	68 427		68 427	13 136
TOTAL disponibilités et divers :	**717 199**		**717 199**	**495 965**
ACTIF CIRCULANT	**8 542 578**	**108 657**	**8 433 921**	**9 381 134**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	9 732 850	998 856	8 733 994	9 718 606

Bilan Passif

E.R.G SAS

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	368 000	368 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	36 800	36 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 092 053	1 769 929
Résultat de l'exercice	289 665	472 125
TOTAL situation nette :	**2 786 518**	**2 646 853**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 017	14 695
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**2 797 536**	**2 661 548**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	196 590	162 990
Provisions pour charges	463 723	594 854
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**660 313**	**757 844**
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 274 366	3 067 987
Dettes fiscales et sociales	2 705 107	2 954 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	277 349	264 129
TOTAL dettes diverses :	**5 256 822**	**6 286 327**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	19 324	12 887
DETTES	**5 276 146**	**6 299 214**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 733 994	9 718 606

Compte de Résultat (Première Partie)

E.R.G SAS

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	15 612 105		15 612 105	15 988 181
Chiffres d'affaires nets	**15 612 105**		**15 612 105**	**15 988 181**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 656	16 721
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			550 087	398 904
Autres produits			582	211
PRODUITS D'EXPLOITATION			**16 170 429**	**16 404 017**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			607 123	675 208
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(26 446)	(1 888)
Autres achats et charges externes			9 276 285	8 875 491
TOTAL charges externes :			**9 856 962**	**9 548 811**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			302 412	317 396
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			3 969 911	3 904 901
Charges sociales			1 638 683	1 657 906
TOTAL charges de personnel :			**5 608 594**	**5 562 807**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 633	32 541
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			74 974	130 477
Dotations aux provisions pour risques et charges				22 153
TOTAL dotations d'exploitation :			**102 607**	**185 171**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 220	80 538
CHARGES D'EXPLOITATION			**15 896 796**	**15 694 723**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**273 634**	**709 294**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

E.R.G SAS

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**273 634**	**709 294**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 007	644
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 007	**644**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 578	39
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 578	**39**
RÉSULTAT FINANCIER	**(571)**	**605**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**273 063**	**709 899**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	81 328	33 848
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 765	11 179
Reprises sur provisions et transferts de charges	63 700	150 000
	150 793	**195 027**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82 790	84 506
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	86 200	88 000
	168 990	**172 506**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(18 197)**	**22 520**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		42 682
Impôts sur les bénéfices	(34 800)	217 612
TOTAL DES PRODUITS	**16 322 229**	**16 599 687**
TOTAL DES CHARGES	**16 032 564**	**16 127 562**
BÉNÉFICE OU PERTE	289 665	472 125

ABO ERG GEOTECHNIQUE

E.R.G. S.A.S.

Annexe

Exercice
du 01/01/2018 au 31/12/2018

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce, exploité à La Seyne, a été acquis le 01.10.1988 pour un montant de 150 162 €.
Le fonds de commerce exploité à Nice a été acquis le 15.03.1990 pour un montant de 42 686 €.
Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, ils pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.4 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

2.1.6 Crédit-bail

➔ Néant

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	215	
Autres créances	15	35
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355	126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51	
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Mouvements principaux de l'exercice : Variation des cautions.

2.1.9 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat.
Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation.

2.1.10 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.11 Produits à recevoir

Rubriques	Montant en K€
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	3.085
Etat	
Autres créances	9
TOTAL	3.094

2.1.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **23 000 actions** de **16 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	**Valeur nominale**	**Capital en K€**
Position en début d'exercice	23.000	16	368
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position en fin d'exercice	23.000	16	368

2.2.2 Charges à payer

Rubriques	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	677
Dettes fiscales et sociales	1.036
Autres dettes	61
TOTAL	1.774

Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Effort à la construction	17,9
Taux d'imposition : 28 %	5,00
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	12,9

2.2.3 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	**162,99**		**86,20**		**52,60**		**196,59**
Provisions pour IDR	**594,85**				**131,13**		**463,72**
Total	**757,84**		**86,20**		**183,73**		**660,31**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).

Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 65 ans, s'élève à 820.857 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 1,6%, un âge de départ à la retraite de 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres, un taux de progression des salaires de 2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2011-2013.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2018 pour 463.723 €.

Concernant la provision IDR, depuis le 1er Janvier 2010, les versements sont effectués auprès de SMABTPVie.
La valorisation du fonds constitué par les versements effectués, augmentés des interêts capitalisés au 31/12/2018 sont déduits de la provision globale brute, soit 357.134 €.

2.2.4 Crédit-bail – Engagements

➔ Néant

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
C/C Associés				

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**15.612**
Total	15.612

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	43
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	47
Professionnalisation – Apprentissage	1
Total	**110**

3.3 C.I.C.E.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé, en minoration des charges sociales, pour un montant de 136.791 €, une créance sur l'Etat relative au Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2018 (CICE) qui sera imputée sur l'impôt à payer au titre de l'exercice 2018.
Le CICE 2017 de 146.833 € a participé au financement en matière de recrutement et de formation des salariés.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un déficit de 18,20 K€ correspondant pour 22,5 K€ à un excédent des dotations aux provisions sur les reprises de provisions et pour (4,30) K€ à un excédent des produits sur opérations de gestion et en capital sur les charges.

3.5 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 63,7% de refacturations au groupe, frais généraux dont assurances.

3.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		254,87	(18,20)
Impôt	- au taux de droit commun	(34,80)	(4,43)
	- sur PVLT		
	- C I A		
Résultat après impôt		289,67	(13,77)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.7 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 30,29 K€.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements donnés	Montants
Cautions bancaires	47,26K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

ETUDES ET RECHERCHES GEOTECHNIQUES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 368 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

339 110 611 R.C.S TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique du 28 juin 2019 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social, et que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 289 665 €uros, décide d'affecter et de répartir lesdits bénéfices, ainsi qu'il suit :

- Distribution d'un dividende de 150 000 €uros,
- Le solde, soit 139 665 €uros au compte Report à Nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 150 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2019.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT
S. GORI